Adocia

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ODICEO

115, boulevard de Stalingrad CS 52038 69616 Villeurbanne cedex S.A. au capital de € 275 000 430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Lyon-Riom

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène 10-12, boulevard Marius Vivier Merle 69393 Lyon cedex 03 S.A.S. à capital variable 438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Adocia

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Adocia,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Adocia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 4.3.3.1 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, qui expose les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments

recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au l de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Adocia par décision de l'associé unique du 31 juillet 2006 pour le cabinet ODICEO et par votre assemblée générale du 24 octobre 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet ODICEO était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la onzième année, dont dix années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement <u>d'entreprise relatives</u> aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- la apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 21 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO ERNST & YOUNG et Autres

Agnès Lamoine Mohamed Mabrouk

4.3 Comptes annuels sociaux

4.3.1 Bilan, normes françaises

En milliers d'euros normes françaises	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles - brutes	169	169
(amortissements et provisions cumulés)	(165)	(146)
Immobilisations incorporelles - nettes	3	23
Immobilisations corporelles		
Terrains	2 441	2 441
Constructions	4 281	4 275
Installations techniques, matériel et out. Industriel	2 489	2 347
Autres immobilisations corporelles	5 408	5 212
Immobilisations en cours	0	56
Total des immobilisations corporelles brutes	14 619	14 332
(amortissements et provisions cumulés)	(6772)	(5 926)
Total immobilisations corporelles - nettes	7 847	8 406
Immobilisations financières - nettes	422	378
Actifimmobilisé	8 273	8 807
Stocks et encours	517	569
Créances		
Avances, acomptes versés sur commandes	124	74
Créances clients et comptes rattachés	207	0
Autres créances	5 574	7 138
Total Créances	5 904	7 212
Disponibilités et Divers		
Valeurs mobilières de placement	4 077	4 077
Disponibiltés	11 037	23 958
Charges constatées d'avance	490	539
Total Disponibilités et Divers	15 604	28 575
Actif circulant	22 026	36 356
Prime de remboursement des obligations	245	
Ecarts de conversion actif	29	6
TOTAL ACTIF	30 573	45 168

En milliers d'euros normes françaises	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	727	702
Primes d'émission, de fusion, d'apport	81 559	79 615
Report à nouveau	(72 076)	(49 683)
Résultat de l'exercice	(21 383)	(22 393)
Capitaux propres	- 11 172	8 242
Avances conditionnées	520	520
Provisions pour risques et charges	107	6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 862	27 673
Emprunts et dettes financières divers	-	0
Total Dettes financières	32 862	27 673
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 2 4 8	5 213
Dettes fiscales et sociales	3 283	2 308
Dettes sur immo et comptes rattachés	7	36
Autres dettes	37	27
Total Dettes d'exploitation	7 574	7 584
Produits constatés d'avance	682	1 133
Ecarts de conversion passif	0	11
TOTAL PASSIF	30 573	45 168

4.3.2 Compte de résultat, normes françaises

En milliers d'euros normes françaises	Exercice 2021 (12 mois)	Exercice 2020 (12 mois)
Chiffres d'affaires	1 450	842
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	180	334
Autres produits	11	48
Total des produits d'exploitation	1 641	1 225
Achats de mat. prem. et autres approvisionnements (dont var. stocks)	(1 264)	(1457)
Autres achats et charges externes	(11 455)	(13 577)
Impôts, taxes et versements assimilés	(265)	(257)
Salaires et traitements	(8 236)	(7 933)
Charges sociales	(3 553)	(3 372)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	(1051)	(970)
Dotations aux provisions sur actif circulant	0	0
Autres charges d'exploitation	(83)	(58)
Total des charges d'exploitation	(25 906)	(27 626)
Résultat d'exploitation	(24 265)	(26 401)
Produits (ou charges) financiers	(1810)	(2016)
Résultat courant avant impôt	(26 075)	(28 417)
Produits (ou charges) exceptionnels	82	32
Impôts sur les bénéfices	4611	5 992
BENEFICE OU PERTE	(21 383)	(22 393)

4.3.3 Annexes aux comptes annuels sociaux

4.3.3.1 Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Le total du Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 est de 30,6 millions d'euros.

Le résultat net comptable est un déficit net de 21,4 millions d'euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 avril 2022.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG selon le règlement de l'ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par le règlement de l'ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 ;

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Pour respecter les engagements financiers pris auprès de ses prêteurs (voir §. sur la situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires) et compte tenu (i) de la situation de trésorerie de 15,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 (ii) de l'encaissement, en mars 2022, de 19 millions d'euros lié à la cession du siège social (iii) de l'encaissement prévu sur le deuxième trimestre 2022 du paiement d'étape de Tonghua Dongbao à la suite du démarrage de la phase 3 du BC Lispro et (iv) des prévisions établies, la société devra dans le courant du quatrième trimestre 2022 avoir conclu un contrat de partenariat ou une opération de levée de fonds.

Le management est confiant sur sa capacité à obtenir de nouvelles sources de financement ou à défaut sur l'obtention d'un nouvel aménagement temporaire de ses ratios financiers à respecter dans le cadre des prêts octroyés à la société.

Les états financiers de la société au 31 décembre 2021 ont donc été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement ont été immobilisés et amortis sur une durée de 3 ans.

Les frais de recherche et développement ne sont pas immobilisés et restent en charges dans le compte de résultat de la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La Société a bénéficié des mesures de tolérance et a opté pour le maintien des durées d'usage pour les immobilisations non décomposables.

La Société ne dispose pas d'immobilisations décomposables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Nature de l'immobilisation	Durée
Logiciels	3-5 ans
Aménagements de terrains	10 ans
Construction, bâtiment	20 ans
Installations techniques	3 à 5 ans (occasion – neuf)
Installations et agencements divers	7 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Les autres achats d'immobilisations corporelles correspondent à l'acquisition de terrains pour lesquels aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Participations et autres titres immobilisés

A la date du dépôt du présent document d'enregistrement universel, la Société détient une filiale aux Etats-Unis dénommée Adocia Inc. qui compte un collaborateur : un directeur « Business Development ».

Le capital de 1 \$ de la filiale est composé de 100 actions, détenues à 100% par Adocia.

Valeurs mobilières de placement

La Société place ses fonds en valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) évaluées à leur coût d'acquisition.

A la fin de l'exercice 2021, la plus-value latente nette liée à ces placements s'élève à 27 milliers d'euros.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Ils peuvent être dépréciés si la date de péremption est dépassée, ou/et si le projet auquel ils se rapportent a été abandonné par la Société et a fait l'objet d'un constat d'échec.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société provient essentiellement des accords de licences et de collaboration signés avec la société Tonghua Dongbao (THDB) pour le développement, la production et la commercialisation de BioChaperone® Lispro et BioChaperone® Combo en Chine et dans d'autres territoires d'Asie.

En 2020, la Société avait constaté un chiffre d'affaires de 0,7 million d'euros correspondant à une partie du paiement initial de 50 millions de dollars (41,1 millions d'euros), reçu en avril 2018 à la signature des deux contrats de concession de licences avec Tonghua Dongbao. Le revenu au titre de ces prestations de recherche et développement fournies par Adocia à Tonghua Dongbao est reconnu à l'avancement, par comparaison entre les coûts engagés par Adocia et le budget total estimé à date sur la durée du contrat. La Société avait également refacturé à Tonghua Dongbao, sur l'exercice 2020, une étude de PK/PD pour un montant de 0,1 million d'euros.

Le chiffre d'affaires de l'année 2021 de 0,4 million d'euros reflète l'avancement des prestations de services de recherche et développement fournies par Adocia dans le cadre du transfert et du développement des produits tels que prévu au contrat en 2018. A la demande du partenaire, des prestations complémentaires ont été effectuées par les équipes d'Adocia notamment sur le projet BC combo et représentent un montant de près de 1 million d'euros.

La part du paiement initial restant à reconnaître en chiffre d'affaires, au 31 décembre 2021, s'élève à 0,7 million d'euros et est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Changement de méthodes

Néant.

4.3.3.2 Faits significatifs de l'exercice

L'année 2021 a été marquée par des avancées majeures au sein de notre portefeuille d'insulines et par l'obtention d'importantes preuves de concept sur de nouvelles plateformes technologiques en thérapie cellulaire et délivrance orale de peptides. D'autre part, l'opération de financement réalisée sur le dernier trimestre a permis de renforcer les moyens financiers disponibles pour accompagner la croissance de la société.

Des avancées significatives ont été réalisées sur les projets matures de notre pipeline :

• BioChaperone® Lispro: autorisation d'entrer en Phase 3 en Chine

En octobre 2021, Tonghua Dongba a reçu l'autorisation de la CDE (Center for Drug Evaluation) de commencer le programme de Phase 3 de l'insuline ultra-rapide BC Lispro pour le traitement des diabètes de type 1 et 2 en Chine. Le démarrage opérationnel de la Phase 3 en Chine doit déclencher un paiement d'étape à Adocia, attendu sur le deuxième trimestre 2022.

Parallèlement, les travaux de préparation des études de Phase 3 aux Etats-Unis et en Europe ont été finalisés avec succès. Nos activités commerciales visent à trouver un partenaire capable de financer le programme pivotal jusqu'à obtention de l'autorisation de mise sur le marché pour ces territoires.

M1Pram et BioChaperone[®] LisPram: intensification des efforts de développement clinique

Adocia a intensifié les développements cliniques de ses deux candidats, M1Pram et BC LisPram, respectivement positionnés pour les marchés du stylo auto-injecteur et de la pompe. Ces associations fixes d'analogues de l'insuline et de l'amyline apporteraient une amélioration du service médical en comparaison des insulines rapides administrées seules de par l'obtention d'une perte de poids chez les patients diabétiques obèses ou en surpoids. Indispensables à la survie de nombreux patients, ces insulines rapides génèrent des revenus de plus de 9 milliards de dollars chaque année. Ces combinaisons ont pour objectif d'améliorer le contrôle de la glycémie, tout en générant

une perte de poids chez les patients diabétiques en surpoids ou obèses. Aux Etats-Unis, 65% des patients diabétiques de type 1 et 85% des diabétiques de type 2 sont en surpoids ou obèses^{75,76}.

Une étude de Phase 2 (CT041) a été initiée en mars 2021 avec M1Pram en stylo auto-injecteur. Celle-ci fait suite à l'établissement de la preuve de concept chez l'homme obtenue en 2020 au cours d'une étude qui avait démontré une amélioration du contrôle de la glycémie et une perte de poids très significative en comparaison à l'insuline rapide de référence aspart en seulement 3 semaines de traitement. L'étude CT041, dont l'objectif est de confirmer ces résultats sur une période de 4 mois chez les patients diabétiques de type 1, a été conçue pour définir l'ensemble des paramètres d'un programme de Phase 3 à venir. Les résultats seront communiqués au 2ème trimestre 2022.

Parallèlement, une étude preuve de concept chez l'homme a été initiée avec BC LisPram. Cette combinaison a été spécifiquement conçue pour une administration en pompe automatisée à l'aide d'un algorithme. Cette étude est menée en collaboration avec le Dr Ahmad Haidar de l'Université McGill (Canada) et les résultats sont attendus au 3ème trimestre 2022.

De nouvelles plateformes technologiques propriétaires sur de nouveaux marchés porteurs

• Révolutionner la greffe d'îlots de Langerhans (technologie AdoShell®)

En janvier 2021, Adocia a annoncé le dépôt de brevets sur une matrice hydrogel ayant pour but d'améliorer les techniques de thérapie cellulaire par greffe d'îlots de Langerhans. Cette matrice a pour fonction de maintenir l'activité sécrétoire des cellules greffées, tout en les protégeant du système immunitaire. L'objectif d'Adocia est ainsi de créer un organoïde, capable de sécréter de l'insuline en réponse aux variations glycémiques, tout en évitant le recours aux médicaments immunosuppresseurs. Une collaboration académique est établie avec plusieurs équipes, dont l'Inserm avec le Professeur François Pattou, spécialiste mondial de la transplantation d'îlots de Langerhans. Des essais chez l'animal sont en cours, avant des essais d'implantation chez l'homme.

Associer des hormones pour traiter l'obésité

En 2021, Adocia a également initié de nouveaux projets dans le domaine de l'obésité. La prise en charge des patients est en pleine mutation; d'une part du fait de la reconnaissance progressive de l'obésité comme une pandémie nécessitant un traitement médicamenteux, et d'autre part, du fait de la découverte de l'efficacité de certaines hormones - par ailleurs impliquées dans le diabète - sur le contrôle du poids. Ces traitements permettent d'éviter le recours à la chirurgie bariatrique.

Adocia est parvenue à associer des hormones ayant des effets synergiques et à formuler deux combinaisons hormonales pour adresser les différents profils de patients obèses.

Ces produits sont destinés à une administration en pompe afin que le patient puisse mettre en place, avec l'accompagnement de son médecin, un traitement personnalisé et adapté à son mode de vie.

Des brevets ont été déposés par Adocia sur ces combinaisons d'hormones administrées par pompe. L'objectif est de préparer une étude preuve de concept chez l'homme pour 2022/2023.

Ces produits pourraient également être développés dans d'autres indications telles que la NASH (Stéatohépatite Non Alcoolique) et le diabète de type 2.

 Délivrer sous forme orale des peptides jusqu'à présent administrés par injection (technologie AdOral®)

Adocia a mis au point une technologie pouvant permettre la délivrance orale de peptide en limitant leur dégradation naturelle dans le tube digestif avant d'atteindre la circulation sanguine. Les premiers résultats obtenus dans des études précliniques ont montré une augmentation du rendement d'absorption des peptides par le tube digestif, ce qui permettrait ainsi de passer des formes injectables à des formes orales.

Cette nouvelle plateforme technologique ouvre de nombreuses applications pour des formes orales de molécules destinées notamment au traitement du diabète et de l'obésité.

La trésorerie de la société a été renforcée en octobre 2021 par une opération de financement puis en mars 2022 par une opération immobilière :

⁷⁵ Conway et al, Diabetes Med 2010 April; 27(4):398-404. BMI>25, Data for 2004-2007 period

⁷⁶ Epidemiology of Obesity and Diabetes and Their Cardiovascular Complications

• L'opération de financement réalisé en octobre portait sur 7 millions d'euros

En octobre 2021, la Société a réalisé une opération de financement par (i) l'émission de 6.568.422 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale d'un euro l'une pour un montant total de 6 millions d'euros nets souscrites par Vester Finance et deux autres investisseurs européens et (ii) une augmentation de capital de 1 million d'euros dont la souscription a été réservée au bénéfice de Gérard Soula, Président-Directeur Général et actionnaire, par voie d'émission d'actions ordinaires nouvelles.

• Renforcement de la gouvernance

En juin 2021, Adocia a renforcé son Conseil d'Administration avec la nomination de trois nouveaux membres indépendants : le Dr Claudia Mitchell, Senior Vice-Président en charge de la Stratégie de Portefeuille chez Astellas Pharma ; le Dr Katherine Bowdish, Présidente et PDG de PIC Therapeutics ; et Stéphane Boissel, PDG de SparingVision.

4.3.3.3 Notes sur les états financiers en normes françaises

Sommaire des notes

NOTE 1	Immobilisations incorporelles
NOTE 2	Immobilisations corporelles
NOTE 3	Etat des créances et des dettes
NOTE 4	Charges à payer
NOTE 5	Produits à recevoir
NOTE 6	Charges et produits constatés d'avance
NOTE 7	Composition du capital social
NOTE 8	Effectif
NOTE 9	Avances remboursables et subventions Bpifrance
NOTE 10	Compte de résultat
NOTE 11	Bilan

• NOTE 1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2020	Augmentation/ Reclassement	Diminution	31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	11			11
Autres immobilisations incorporelles	157	0	0	157
VALEUR COMPTABLE BRUTE	169	0	0	169
Frais d'établissement et de développement	(11)			(11)
Autres immobilisations incorporelles	(135)	(20)	0	(154)
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	(146)	(20)	0	(165)
Frais d'établissement et de développement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	23	(20)		3
VALEUR COMPTABLE NETTE	23	(20)	0	3

NOTE 2 Immobilisations corporelles

	31/12/2020	Augmentation/ Reclassement	Diminution	31/12/2021
Terrain	2 032	0	0	2 032
Aménagement de terrain	409	0	0	409
Construction	4 2 7 5	6	0	4 281
Matériel de laboratoire	2 347	159	(18)	2 489
Agencement et installations	3 679	134	0	3813
Mobilier Matériel de bureau	1533	61	0	1595
Immobilisations corporelles en cours	56	(29)	(27)	(0)
VALEUR COMPTABLE BRUTE	14 332	332	(45)	14 619
Terrain	0	0	0	0
Aménagement de terrain	87	41	0	127
Construction	978	214		1 192
Matériel de laboratoire	2 090	109	(18)	2 181
Agencement et installations	1 489	375	0	1864
Mobilier Matériel de bureau	1 283	125	0	1 408
AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION	5 926	863	(18)	6772
Terrain	2 032	0	0	2 032
Aménagement de terrain	322	(41)	0	282
Construction	3 298	(208)	0	3 090
Matériel de laboratoire	258	51	0	308
Agencement et installations	2 190	(241)	0	1949
Mobilier Matériel de bureau	250	(64)	0	187
Immobilisations corporelles en cours	56	(29)	(27)	(0)
VALEUR COMPTABLE NETTE	8 406	(532)	(27)	7 847

• NOTE 3 Etat des créances et des dettes

Créances en milliers d'euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Immobilisations financières	422		422
Créances clients	207	207	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23	23	
Etat - Impôts sur les bénéfices (y compris CICE et CIR)	4 636	4 636	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	542	542	
Débiteurs divers	496	496	
Créances courantes	5 904	5 904	
Charges constatées d'avance	490	490	
TOTAL GENERAL	6 817	6 395	422

Dettes en milliers d'euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 382	15 096	18 286
Emprunts et dettes financières divers	-	-	
Dettes financières	33 382	15 096	18 286
Fournisseurs et compte rattachés (*)	3 826	3 826	
Personnel et comptes rattachés	1 646	1 646	
Sécurité sociale et autres organismes	1 410	1410	
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	
Autres impôts taxes et assimilés	226	226	
Dettes sur immobilisations. et comptes rattachés	7	7	
Groupe et associés	422	422	
Autres dettes	37	37	
Dettes d'exploitation	7 574	7 574	
Produits constatés d'avance	682	373	309
TOTAL GENERAL	41 638	23 043	18 595

^(*) incluant les charges à payer et produits à recevoir

NOTE 4 Charges à payer

En milliers d'euros normes françaises	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2743	2 5 1 0
Dettes fiscales et sociales	2 418	1 443
TOTAL	5 161	3 953

NOTE 5 Produits à recevoir

En milliers d'euros normes françaises	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	207	0
Etat	25	25
Autres créances	519	562
Disponibilités	0	0
TOTAL	751	587

NOTE 6 Charges et produits constatés d'avance

En milliers d'euros normes françaises	31/12/2021	31/12/2020
Charges ou produits d'exploitation	(192)	(594)
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	(192)	(594)

NOTE 7 Composition du capital social

	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation de capital (en actions)	A la clôture de l'exercice	Capital social (en euros)
Actions ordinaires	7 020 629	250 327	7 270 956	727 096

NOTE 8 Effectif

	31/12/2021	31/12/2020
Techniciens	53	56
Cadres	58	69
Effectif total	111	125

NOTE 9 Avances remboursables et subventions Bpifrance

Contrat Bpifrance (ex OSEO Innovation) en date du 25 avril 2012

Dans le cadre du projet Insuline, la Société a conclu un contrat avec Bpifrance Financement en date 25 avril 2012 en vertu duquel la Société a bénéficié d'une avance remboursable d'un montant total de 0,8 million d'euros pour le développement d'une formulation d'insuline « humaine » à action rapide et l'étude clinique de Phase 2a. L'ensemble des conditions techniques et financières ayant été réalisées, la Société a perçu l'intégralité de cette aide remboursable le 30 avril 2012.

En cas d'échec commercial du programme, même partiel, compte tenu de la nature des travaux réalisés dans le cadre du projet Insuline humaine rapide, la Société s'est engagée à rembourser à OSEO une somme minimum de 280 000 euros, correspondant aux échéances des années 2017 et 2018.

En 2015, la Société a fait le constat de fin de programme et a procédé aux remboursements prévus en cas d'échec commercial du programme sur l'année 2017 et sur l'année 2018. Une expertise mandatée par BpiFrance a été réalisée en 2020 et devrait permettre de clôturer ce dossier dans les prochains mois.

NOTE 10 Compte de résultat

Le chiffre d'affaires de la Société de 1,4 million d'euros est principalement issu :

- des contrats de licence signés avec Tonghua Dongbao Pharmaceuticals Co. Ltd en avril 2018, à hauteur de 0,4 million d'euros ;
- de la refacturation à Tonghua Dongbao, sur l'exercice 2021, de prestations complémentaires réalisées à la demande du partenaire, notamment sur le projet BC combo. Ces prestations s'élèvent à près de 1 million d'euros.

En milliers d'euros normes françaises	Exercice 2021 (12 mois)	Exercice 2020 (12 mois)
Chiffres d'affaires	1 450	842
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	180	334
Autres produits	11	48
Total des produits d'exploitation	1641	1 225

En 2021, les charges d'exploitation se sont élevées à 25,9 millions d'euros contre 27,6 millions d'euros en 2020 et comprennent les postes suivants :

En milliers d'euros normes françaises	Exercice 2021 (12 mois)	Exercice 2020 (12 mois)
Achats de mat. prem. et autres approvisionnements	(1 264)	(1 457)
Autres achats et charges externes	(11 455)	(13 577)
Impôts, taxes et versements assimilés	(265)	(257)
Charges de personnel	(11 788)	(11 305)
Dotations aux amortissements et provisions	(1051)	(970)
Autres charges d'exploitation	(83)	(58)
Total des charges d'exploitation	(25 906)	(27 626)

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 24,3 millions d'euros contre une perte de 26,4 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier net est une perte de 1,8 million d'euros au 31 décembre 2021 comparé à une perte de 2 millions d'euros l'an dernier. Il s'explique principalement par les intérêts générés par l'emprunt obligataire souscrit auprès d'IPF Fund II en octobre 2019.

En conséquence, le résultat courant avant impôts est négatif à 26,1 millions d'euros contre un résultat courant avant impôts négatif de 28,4 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 4,6 millions, le résultat de l'exercice 2021 se solde par une perte nette après impôts de 21,4 millions d'euros contre une perte nette de 22,4 millions d'euros l'année précédente.

NOTE 11 Bilan

Actif

L'actif immobilisé s'élève à 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 comparé à 8,8 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette diminution reflète l'amortissement des immobilisations de la période compensé partiellement par quelques investissements réalisés au cours de l'année 2021.

L'actif circulant s'élève à 22 millions d'euros comparé à 36,4 millions d'euros l'an dernier. Il est composé des éléments suivants :

- Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est passé de 28 millions d'euros au 31 décembre 2020 à 15,1 millions d'euros au 31 décembre 2021. La variation du poste (-12,9 millions d'euros) s'explique principalement par la consommation de la trésorerie sur l'année qui s'élève à 19,9 millions d'euros et l'augmentation de la trésorerie de 7 millions d'euros suite à l'opération de financement de 7 millions d'euros réalisée par émission (i) d'obligations convertibles souscrites par des investisseurs européens et (ii) d'actions ordinaires souscrites par Gérard Soula.
- Le poste « autres créances », qui s'établit à 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2021, en baisse de 1,5 million d'euros comparé à l'an dernier contre 7,1 millions d'euros en 2020. Il comprend notamment les créances envers l'Etat, dont le Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice (CIR) pour 4,6 millions d'euros et la

créance de TVA, ainsi que les avoirs à recevoir des fournisseurs. La baisse comparée à l'an dernier reflète la baisse des dépenses éligibles au Crédit d'impôt Recherche en 2021.

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce, les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu s'établissent comme suit :

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
Créances en milliers d'euros	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total		
(A) Tranches de retard de paiement							
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0		
Montant total des factures concernées TTC	0	0	0	0	0		
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	0%	0%	0%	0%	0%		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues			0				
Montant total des factures exclues TTC			0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels	s : à réception de fa	cture				

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 0,5 million d'euros en 2021, stables comparé à fin 2020.

Passif

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à (11,2) millions d'euros comparé à 8,2 millions d'euros l'an dernier. Les capitaux propres sociaux sont négatifs et donc inférieurs à la moitié du capital social pour la première fois. Le capital social s'établit à 727 096 euros au 31 décembre 2021, contre 702 063 euros au terme de l'exercice précédent. La prime d'émission de 81,6 millions d'euros en fin d'exercice 2021 est en augmentation par rapport à 2020 (+ 1,9 millions d'euros). L'augmentation des lignes « capital social » et « prime d'émission » s'explique principalement par l'émission d'actions ordinaires souscrites par Gérard Soula (+1 M€) et la conversion partielle des obligations émises en octobre 2021 (+0,9 M€).

En effet, le 26 octobre 2021, la Société a procédé à l'émission de 6.568.422 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale d'un euro l'une (les « OC ») pour un montant total de 6 millions d'euros nets souscrite par Vester Finance et deux autres investisseurs européens.

Ces OC ont été émises à un prix égal à 95% de leur valeur nominale. Les OC ne porteront pas intérêt et pourront être converties en actions ordinaires à la demande de leurs porteurs, à tout moment et à un prix de souscription par action (le « **Prix de Conversion** ») égal au montant le plus bas entre (i) 11,87 euros et (ii) 93% du plus petit des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur une période de 15 jours précédant chaque demande de conversion, dans le respect de la limite fixée par l'Assemblée Générale, à savoir 80% de la moyenne des cours pondérée par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la demande de conversion.

Les OC pourront également être converties ou remboursées (en numéraire ou en obligations convertibles) à la demande de leur porteur en cas de survenance d'un cas de défaut.

Dans l'hypothèse où les OC n'auraient pas été intégralement converties et/ou remboursées à l'issue de la durée initialement prévue de 24 mois (prorogeable sous certaines conditions), elles seront intégralement remboursées par la Société à hauteur de 100% de leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2021, une partie de ces obligations ont été converties (970 000 obligations soit 14,77% du montant total émis) et ont donné lieu à l'émission de 123.960 actions.

Le compte de report à nouveau débiteur s'élève à 72,1 millions d'euros fin 2021 comparé à 49,7 millions d'euros fin 2020, la variation correspondant à l'affectation de la perte de l'exercice 2020 pour 22,4 millions d'euros.

Les avances conditionnées sont stables à 0,5 million d'euros au 31 décembre 2021 (voir note 9 concernant les avances remboursables).

Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes financières s'élèvent à 32,9 millions d'euros à fin décembre 2021, en hausse de 5,2 millions d'euros par rapport à fin décembre 2020. L'augmentation provient essentiellement de l'opération de financement par obligations convertibles réalisée en octobre 2021 qui s'est traduite par un encaissement net de 6 millions d'euros. Une partie des obligations (1 million d'euros) a été convertie à fin décembre 2021, le solde étant porté en dettes (5,6 millions d'euros).

Au cours du mois de septembre 2021, la Société a obtenu de la part de ses prêteurs un aménagement temporaire de ses cash covenants dans l'attente (i) de la réalisation d'un financement complémentaire prévu au plus tard le 31 octobre 2021 et (ii) de la cession du bâtiment devant intervenir au plus tard le 31 mars 2022. Le seuil de trésorerie qui était initialement fixé à 16 millions de dollars a été abaissé à 10 millions d'euros.

Dans ce contexte, le montant minimum de trésorerie devant être disponible a été abaissé temporairement à 10 millions d'euros (initialement fixé à 16 millions de dollars), cet aménagement s'accompagnant d'une augmentation de 1% des taux d'intérêts d'IPF (cash margin et PIK margin) sur la période concernée.

IPF autorise la Société à céder son actif immobilier mais demande en contrepartie une possibilité d'affecter une partie du prix de cession au remboursement anticipé de son prêt, et ce à hauteur de 2 millions à partir du 31 août 2022.

Le non-respect de ces engagements, auxquels il ne serait pas remédié dans les 10 jours ouvrés de la survenance ou de leur notification par IPF Fund II (ou immédiatement en ce qui concerne un non-respect du cash covenant) pourrait conduire IPF Fund II à déclarer l'exigibilité anticipée du prêt et à procéder à la mise en œuvre des suretés décrites ci-dessus.

Au 31 décembre 2021, le Groupe était en conformité avec les engagements décrits ci-dessus.

Les « dettes fiscales et sociales » s'élèvent à 3,3 millions d'euros à fin 2021, elles sont en hausse d'un million d'euros par rapport à 2020. La hausse du poste est principalement liée aux primes provisionnées sur l'année 2021 (+ 1,1 million d'euros par rapport à 2020).

Les « dettes fournisseurs » s'établissent à 4,2 millions d'euros comparé à 5,2 millions d'euros fin décembre 2020. Cette variation est à mettre en lien avec la baisse des activités R&D (charges externes) sur la période par rapport à l'exercice précédent.

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce, les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu s'établissent comme suit :

D. 44 111 11	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Dettes en milliers d'euros	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	4	5	4	1	14	
Montant total des factures concernées TTC	127	6	18	12	163	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,87%	0,04%	0,12%	0,08%	1,12%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues			10			
Montant total des factures exclues TTC			47			
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuel jours nets, etc.	s : selon le fourniss	eur, à réception d	le facture, à 30 jours n	ets, à 45	

4.3.3.4 Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2021

Il est proposé d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 21 382 669,19 euros au compte de report à nouveau.

Il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices clos.

4.3.3.5 Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, la Société n'a engagé aucune dépense somptuaire et charge non déductible visée à l'article 39-4 de ce code, au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

4.3.3.6 Engagement hors bilan

Engagement de retraite

La Société a fait le choix de ne pas comptabiliser, sous forme de provision, ses engagements en matière de départ à la retraite.

Elle a cependant procédé à une approche chiffrée de ces engagements dans les comptes établis en normes IFRS pour un montant de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2021 contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2020. (Se référer à la note 11 des annexes aux comptes consolidés établis en normes IFRS, présente dans le paragraphe 4.1.6 du présent document d'enregistrement universel).

Signature de crédits baux

La Société possède plusieurs biens financés par crédit-bail. Fin décembre 2021, elle est détentrice de deux contrats. Ces contrats portent sur des équipements dont la valeur totale d'acquisition est de 0,2 million d'euros. Les financements sont d'une durée de 3 ans. Ces deux contrats arriveront à échéance en 2022.

Notons que les crédits baux ont fait l'objet en 2020 d'un report des échéances pour une période de 6 mois, à la suite des mesures prises le secteur bancaire pour accompagner les entreprises dans le contexte de l'épidémie de COVID-19.

Garanties accordées

Dans le cadre des emprunts souscrits pour l'acquisition du bâtiment et des parkings, la Société a consenti les garanties suivantes :

- une inscription d'un privilège de prêteur de deniers et subrogation dans le privilège de vendeur sur le montant de l'acquisition du bâtiment,
- une hypothèque sur l'enveloppe travaux,
- une hypothèque sur le bâtiment.

Afin de garantir le remboursement des obligations émises par la Société au profit d'IPF Fund II, cette dernière a consenti un nantissement sur certains de ses actifs et en particulier :

- un nantissement de droit français des comptes bancaires et des comptes titres de la Société ;
- un nantissement des principaux droits de propriété intellectuelle (*Core IP*) de la Société enregistrés en France, en Europe, aux USA et en Chine assuré par la conclusion d'un acte de nantissement de brevets de droit français, un acte de nantissement de droit de l'état de New York et un acte de nantissement de droit chinois sur les familles suivantes :
 - Insuline FAST (BC lispro et HinsBet): WO2014076423
 - Combinaison d'insuline basale, notamment l'insuline glargine, et d'insuline prandiale:
 WO2019110773
 - Combinaison d'insuline prandiale et de suppresseur de glucagon à effet prandial: WO2019020820
- un nantissement des créances commerciales de la Société assuré pas la conclusion d'un acte de nantissement de Créances de droit français ;

étant précisé que la constitution de sûretés complémentaires pourrait à l'avenir être requise par IPF Fund II, notamment sur les stocks d'une valeur supérieure à 250 000 euros et les droits de propriété intellectuelle développés ou acquis à l'avenir.

Ces suretés pourront être mises en œuvre par IPF Fund II en cas de défaut de paiement de la Société ou sur demande d'IPF Fund II en cas de survenance de tout cas de défaut stipulé dans le contrat d'émission. La mise en œuvre de ces suretés entrainerait l'attribution judiciaire, la vente forcée ou, selon le cas, le transfert de propriété de l'actif nanti au profit d'IPF Fund II.

4.3.3.7 Actions gratuites, bons de souscription d'actions, BSA, Obligations convertibles en actions et BSPCE

A la date du présent document d'enregistrement universel, les titres donnant accès au capital sont de cinq types :

Plan de bons de souscription d'actions (BSA)

	BSA 06- 2011	BSA 12- 2013	BSA 03- 2017	BSA 2019	BSA 2020	BSA 2021
Date d'assemblée	17/06/2011	18/06/2013	12/11/2015	16/05/2019	28/05/2020	20/05/2021
Date décision du conseil d'administration	17/06/2011	13/12/2013	07/03/2017	03/10/2019	20/07/2020	20/05/2021
Nombre de BSA autorisés	140	20 000	40 000	15 000 000	35 005	200 000
Nombre de BSA émis	140	20 000	40 000	15 000 000	35 005	10 215
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 400	20 000	40 000	262 542 ⁽⁵⁾	38 961	10 215
dont mandataires sociaux	-	20 000	-	-	-	10 215
Point de départ d'exercice	17/06/2011	1/1/2014	7/03/2017	11/10/2019	20/07/2020	20/05/2021
Date d'expiration	17/06/2021	13/12/2023	07/03/2027	11/12/2026	19/07/2027	19/05/2031
Prix d'émission (euros)	gratuit	0,588	1	gratuit	gratuit	2,87
Prix d'exercice (euros)	8,571 (1)	5,88	20,65	8,57 (6)	7,70 (8)	8,93
Modalités d'exercice	(2)	(2)	(3)	(7)	(7)	(8)
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document d'enregistrement universel	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés à la date du présent document d'enregistrement universel	140	0	0	0	0	0
BSA restants à la date du présent document d'enregistrement universel	0	20 000	40 000	15 000 000	35 005	10 215
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du présent document d'enregistrement universel	0	20 000	15 000	262 542 ⁽⁵⁾	38 961 (5)	0
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice de l'ensemble des BSA en circulation à la date du 31 décembre 2021 (en supposant remplies l'ensemble des conditions d'exercice desdits BSA)	0	20 000	40 000	262 542 ⁽⁵⁾	38 961 (5)	10 215

⁽¹⁾ Les conditions d'exercice des BSA ont été ajustées pour tenir compte de la division par 10 de la valeur nominale des actions approuvée par l'assemblée générale réunie le 24 octobre 2011. La mention « Nombre total d'actions pouvant être souscrites à l'origine » correspond à une information chiffrée après prise en compte de ladite division.

⁽²⁾ Les BSA sont en principe exerçables à tout moment à compter de leur attribution pendant une période de 10 ans, à condition que le titulaire des BSA ait, d'une façon ininterrompue jusqu'à l'exercice des BSA, conservé la qualité de consultant externe exerçant les fonctions de conseiller scientifique de la Société.

⁽³⁾ Les BSA12-2013 sont exerçables en totalité à la date du présent document d'enregistrement universel et pendant une période de 10 ans.

^{(4) 15 000} BSA 03-2017 sont exerçables à la date du présent document d'enregistrement universel, le solde, soit 25 000 BSA 03-2017 le sera sous réserve de satisfaire aux conditions et aux critères de performance détaillés dans le « Warrants agreement » et validés par le conseil d'administration.

⁽⁵⁾ Hors ajustement du prix d'exercice des BSA.

(6) Le prix d'exercice des BSA est fixé à 8,57 euros, étant précisé que dans l'hypothèse d'émission par la Société de nouvelles actions (hors intéressement des salariés et dirigeants) à un prix inférieur à ce montant pendant la durée d'exercice des BSA, leur prix d'exercice sera ramené à 95% du plus faible desdits prix d'émission sans pouvoir, en tout état de cause, être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société (soir 0,10 euro) ni inférieur au prix plancher, fixé aux termes de la dix-huitième résolution de l'assemblée générale du 16 mai 2019.

(7) Les BSA sont exerçables en totalité ou en partie, pour un prix d'exercice total minimum de 100 000 euros, en une ou plusieurs fois, à tout moment à compter de leur date d'émission jusqu'à leur date d'expiration.

(8) Le prix d'exercice des BSA est fixé à 7,70 euros, étant précisé que dans l'hypothèse d'émission par la Société de nouvelles actions (hors intéressement des salariés et dirigeants) à un prix inférieur à ce montant pendant la durée d'exercice des BSA, leur prix d'exercice sera ramené à 95% du plus faible desdits prix d'émission sans pouvoir, en tout état de cause, être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société (soir 0,10 euro) ni inférieur au prix plancher, fixé aux termes de la dix-huitième résolution de l'assemblée générale du 20 mai 2020.

(9) Les BSA sont exerçables par 1/3 à la date de chaque anniversaire de leur attribution, et au plus tard dans les 10 ans de leur attribution.

A la date du présent document d'enregistrement universel, 15 105 220 BSA seraient exerçables (sous réserve, le cas échéant, de la réalisation des critères de performances) et l'exercice intégral des BSA pourrait conduire à la création de 371 718 actions de 0,10 euro de nominal.

Obligations convertibles en actions à prix variable

	OC 2021
Date d'assemblée	20/05/2021
Date de décision du conseil d'administration	07/10/2021
Date de décision du directeur général (faisant objet de la subdélégation susvisée)	26/10/2021
Nombre d'obligations émises	6 568 422
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	782 887
Point de départ des conversions	26/10/2021
Date d'échéance (2)	19/05/2031
Valeur nominale d'une obligation	1€
Prix d'émission des OC	95% de la valeur nominale
Prix de souscription des actions	(3)
Modalités de souscription	(4)
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2021	123 960
Nombre cumulé d'obligations caduques ou annulées à la date du présent document d'enregistrement universel	0
Obligations restants à la date du présent document d'enregistrement universel	3 123 922
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du présent document d'enregistrement universel (1)	372 339
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice de l'ensemble des obligations en circulation à la date du présent document d'enregistrement universel (1)	372 339

- (1) sur la base d'un Prix de Conversion (tel que ce terme est défini à la note (2) ci-dessous) égal à 8,39€, tel que calculé en prenant pour hypothèse une demande de conversion à la date de la signature du contrat le 26 octobre 2021
- (2) les OC ont une maturité de 24 mois, prorogeable sous certaines conditions. Dans l'hypothèse où les OC n'auraient pas été intégralement converties et/ou remboursées à leur échéance, elles seront intégralement remboursées par la Société à hauteur de 100% de leur valeur nominale.
- (3) les OC peuvent être converties en actions ordinaires à un prix de souscription par action (le « Prix de Conversion ») égal au montant le plus bas entre (i) 11,87 euros et (ii) 93% du plus petit des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur une période de 15 jours précédant chaque demande de conversion sans, en tout état de cause, être inférieur à 80% de la moyenne des cours pondérée par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la demande de conversion
- (4) les OC peuvent être converties à tout moment à la demande de leur porteur. Elles peuvent également être converties ou remboursées (en numéraire ou en obligations convertibles) à la demande de leur porteur en cas de survenance d'un cas de défaut

Actions gratuites

	Plan AGA 2017	Plans AGA 2018			
	salariés	n°1 salariés	n°4 salariés	n°5 salariés	
Date du Conseil d'administration	14/12/2017	08/02/2018	25/09/2018	05/12/2018	
Bénéficiaires	Salariés	salariés	salariés	salariés	
Date d'acquisition définitive des actions	15/12/2021	08/02/2022	25/09/2022	05/12/2022	
Date de fin de période de conservation	15/12/2022	08/02/2023	25/09/2023	05/12/2023	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	9 500	2 700	5 600	11 600	
Nombres d'actions annulées ou devenues caduques à la fin de l'exercice	900	1 350	0	1 125	
Nombres d'actions en cours d'acquisition à la fin de l'exercice		225	1 400	2 450	

	Plan AGA 2019	A Plans AGA 2020					
	n°3 salariés	n°1 salariés	n°2 salariés	n°3 salariés	n°4 salariés	n°5.1 salariés	n°5.2 salariés
Date du Conseil d'administration	10/12/2019	12/03/2020	20/07/2020	29/09/2020	17/12/2020	17/12/2020	17/12/2020
Bénéficiaire	salariés	salariés	salariés	salariés	salariés	salariés	salariés
Date d'acquisition définitive des actions	10/12/2023	12/03/2024	20/07/2024	29/09/2024	17/12/2024	17/12/2024	17/12/2022
Date de fin de période de conservation	10/12/2024	12/03/2025	20/07/2025	29/09/2025	17/12/2025	17/12/2025	17/12/2025
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	7 300	9 600	11 600	2 700	4 800	11 500	10 500
Nombres d'actions annulées ou devenues caduques à la fin de l'exercice	975	6 000				1000	1000
Nombres d'actions en cours d'acquisition à la fin de l'exercice	3 000	2 700	8 700	2 0 2 5	3 600	7 875	9 500

	Plan AGA 2021
Date du Conseil d'administration	16/12/2021
Bénéficiaire	salariés
Date d'acquisition définitive des actions	16/12/2025 (1)
Date de fin de période de conservation	16/12/2026 (6)
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	5 700
Nombres d'actions annulées ou devenues caduques à la fin de l'exercice	0
Nombres d'actions en cours d'acquisition à la fin de l'exercice	5 700

⁽¹⁾ La période d'acquisition est de 4 ans, avec un quart définitivement acquis à chaque date d'anniversaire. La date mentionnée correspond à l'acquisition du dernier quart.

⁽²⁾ La période de conservation est fixée à 2 ans à compter de l'acquisition.
(3) La période d'acquisition est de 5 ans, avec un quart définitivement acquis à chaque année à partir du 2^e anniversaire du plan. La date mentionnée

⁽³⁾ La période d'acquisition est de 5 ans, avec un quart définitivement acquis à chaque année à partir du 2º anniversaire du plan. La date mentionnée correspond à l'acquisition du dernier quart.

(4) La période d'acquisition est fixée à 2 ans, sans période de conservation (plan des 10 ans uniquement)

(5) L'acquisition étant subordonnée à la réalisation de critères de performance fixés pour l'année, la date d'acquisition est celle du conseil d'administration validant ces critères. Une période de conservation d'un an est ensuite prévue.

(6) La période de conservation est fixée à 1 an à compter de la date d'acquisition définitive des actions concernées. La date mentionnée correspond à la date de fin de période de conservation des dernières actions définitivement acquises.

(7) L'acquisition définitive des AGA est soumise à la réalisation de conditions de performance définies au plus tôt en 12/2022 et au plus tard en 12/2024, sans période de conservation.

A la date du présent document d'enregistrement universel, le nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition est de 47 175 actions qui pourrait conduire à la création de 47 175 actions de 0,10 euro de nominal.

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

	Plans BSPCE 2013		Plans BSPCE 2014		
	n°1 managers	n°2 managers	n°1 managers	dirigeants	
Date d'assemblée	18/06/2013	18/06/2013	24/06/2014	24/06/2014	
Date décision du conseil d'administration	13/12/2013	13/12/2013	25/09/2014	25/09/2014	
Nombre de BSPCE autorisés	28 000	22 400	14 000	100 000	
Nombre de BSPCE émis	28 000	22 400	14 000	100 000	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	28 000	22 400	14 000	100 000	
Dont par Gérard Soula	-	-	-	20 000	
Dont I par Olivier Soula	-	-	-	45 000	
Point de départ d'exercice	13/12/2014(1)	13/12/2015 (1)	24/06/2015 (1)	Réalisation des critères de performance validés par le CA du 23/12/2014	
Date d'expiration	13/12/2023	13/12/2023	25/09/2024	24/09/2024	
Prix d'émission	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
Prix d'exercice (euros)	5,76	5,76	34,99	34,99	
Modalités d'exercice	vesting sur 4 ans	vesting sur 4 ans	vesting sur 4 ans	Vesting immédiat dès réalisation des critères	
Nombre d'actions souscrites en fin d'exercice	7 700	700	0	0	
Date la plus récente de souscription	octobre-21	mars-15			
Nombre cumulé de BSPCE caducs ou annulés en fin d'exercice	-	2 100	8 400	35 000	
Date la plus récente d'annulation de BSPCE souscription	-	mai-20	octobre-21	octobre-19	
BSPCE restants en fin d'exercice	20 300	19 600	5 600	65 000	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31/12/2020	20 300	19 600	5 600	65 000	
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice de l'ensemble des BSPCE en circulation à la date du 31 décembre 2020 5en supposant remplies l'ensemble des conditions d'exercice desdits BSPCE)	20 300	19 600	5 600	65 000	

	BSPCE	BSPCE	BSPCE
	dirigeants 2015	dirigeants 2016	dirigeants 2017
Date d'assemblée	12/11/2015	12/11/2015	12/11/2015
Date décision du conseil d'administration	16/12/2015	15/03/2016	08/09/2017
Nombre de BSPCE autorisés	40 000	40 000	150 000
Nombre de BSPCE émis	40 000	40 000	150 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	40 000	40 000	150 000
Dont par Gérard Soula	40 000	40 000	75 000
Dont I par Olivier Soula	-	-	75 000
Point de départ d'exercice	Réalisation des critères de performance validés par le CA du 16/12/2015	Réalisation des critères de performance validés par le CA du 13/12/2016	Dès la réalisation de critères de performance définis pour 3 ans
Date d'expiration	16/12/2025	15/03/2026	08/09/2027
Prix d'émission	gratuit	gratuit	gratuit
Prix d'exercice (euros)	74,60	61,73	16,00
Modalités d'exercice	Vesting immédiat dès réalisation des critères	Vesting immédiat dès réalisation des critères	Vesting immédiat dès réalisation des critères
Nombre d'actions souscrites en fin d'exercice	0	0	0
Date la plus récente de souscription			
Nombre cumulé de BSPCE caducs ou annulés en fin d'exercice	0	16 000	100 000
Date la plus récente d'annulation de BSPCE souscription		décembre-16	décembre-20
BSPCE restants en fin d'exercice	40 000	24 000	50 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31/12/2020	40 000	24 000	50 000
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice de l'ensemble des BSPCE en circulation à la date du 31 décembre 2020 (en supposant remplies l'ensemble des conditions d'exercice desdits BSPCE)	40 000	24 000	50 000

A la date du présent document d'enregistrement universel, 224.500 BSPCE seraient exerçables (sous réserve de la réalisation des critères de performances) et l'exercice intégral de ces BSPCE pourrait conduire à la création de 224.500 actions de 0,10 euro de nominal.

Options de Souscription d'Actions (Stock-options)

	Plan SO 2018	Plan SO 2019
Date d'assemblée	17/05/2018	17/05/2018
Date d'attribution	17/05/2018	10/12/2019
Nombre total d'options attribuées	23 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	23 000	2 000
Dont mandataires sociaux	-	-
Point de départ de l'exercice des options	17/05/2018	10/12/2020
Date d'expiration des options	17/05/2028	09/10/2029
Prix d'exercice des options	17,00	8,00
Nombre d'actions souscrites en fin d'exercice		
Nombre total d'options annulées ou caduques en fin d'exercice	3 000	1 000
Date la plus récente d'annulation	mars-20	mars-20
Nombre total d'options restantes à la fin de l'exercice	20 000	1000
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites au 31/12/2021	16 000	1000
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice de l'ensemble des SO en circulation à la date du 31 décembre 2021 (en supposant remplies l'ensemble des conditions d'exerccice desdits SO)	20 000	1000

(1) Les stock-options attribuées le 17 mai 2018 sont exerçables selon le calendrier d'exercice suivant :

- 20% des stock-options à compter du 3 août 2018 ;
- 20% des stock-options à compter du 2 mai 2019;
- 20% des stock-options à compter du 2 mai 2020 ;
- 20% des stock-options à compter du 2 mai 2021 ; et
- le solde, soit 20% des stock-options , à compter du 2 mai 2022.

En conséquence, à la date du présent document d'enregistrement universel, 80% des stock-options, soit $16\,000$ stock-options sont exerçables. (2) Les stock-options attribués le 10 décembre 2019 sont exerçables sur 2 ans

A la date du présent document d'enregistrement universel, 21 000 stock-options sont exerçables et leur exercice intégral pourrait conduire à la création de 21 000 actions de 0,10 euro de nominal.

Synthèse des instruments dilutifs

A la date du présent document d'enregistrement universel, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être émises par exercice de l'intégralité des droits donnant accès au capital de la Société s'élève à 1 331 666 actions, soit une dilution maximale de 15,48% sur la base du capital pleinement dilué. La dilution en droit de vote s'établit à 11,73% sur la base des droits de vote pleinement dilués.

4.3.3.8 Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous présente les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par la Société sur les deux dernières années :

	Ernst & Young		Odicéo	
En milliers d'euros normes françaises	Exercice 2021 (12 mois)	Exercice 2020 (12 mois)	Exercice 2021 (12 mois)	Exercice 2020 (12 mois)
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et comptes consolidés	50	49	40	39
Autres prestations et diligences directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Sous-total Audit	50	49	40	39
Autres prestations fiscales				
Autres prestations et diligences directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Sous-total Autres prestations	0	0	0	0
TOTAL	50	49	40	39

4.3.3.9 Evènements postérieurs à la clôture

En mars 2022, la Société a réalisé une opération de cession bail qui s'est traduite par la vente de son bâtiment, acquis en 2016, et la signature d'un bail de 12 ans ferme renouvelable. Cette opération a conduit à un encaissement net de 19 millions d'euros, sans dilution. Au 28 mars 2022, la position de trésorerie de la Société s'élevait ainsi à 28 millions d'euros.